



**RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES**

MAIRIE

N° d'appel d'urgence (état civil)

le samedi matin de 9h30 à 12h :

06.77.67.37.85

SERVICES DE GARDE

Médecins de garde :

EN CAS D'URGENCE

APPELEZ LE 15 !



Pharmacies :

Du 11 au 13 avril :

Pharmacie du Léon ó Centre Commercial, Place de l'Evêché ó St Pol
☎ 02.98.69.01.42.

Lundi 14 avril :

MORIN-COQUENDEAU ó 15, rue Gen. Leclerc ó St Pol
☎ 02.98.69.01.62.

Mardi 15 avril :

LE MAT ó 9, rue Croix au Lin ó St Pol
☎ 02.98.69.02.88.

Mercredi 16 avril :

LE BOT ó 24, rue Gen. Leclerc ó St Pol
☎ 02.98.69.00.49.

Jeudi 17 avril :

Pharmacie du Léon ó Centre Commercial, Place de l'Evêché ó St Pol
☎ 02.98.69.01.42.

Du 18 au 24 avril :

QUEMENER ó 3, rue Am. Réveillère ó Roscoff
☎ 02.98.69.70.39.

ETAT CIVIL

Décès :

Anna FOULER née QUERE, 77 ans, décédée le 24 mars, 520, rue Armor.

SERVICES MUNICIPAUX

**HORAIRE D'OUVERTURE DE LA
MAIRIE**

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures à 17 heures.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2008



Les membres du Conseil Municipal

Lors de la séance du conseil municipal du 2 avril 2008 il a été voté :

**DESIGNATION
DE CONSEILLERS DELEGUES**

Conformément aux articles L2122-18, L2122-19 et L2122-20 du Code Général des Collectivités territoriales, les membres du conseil municipal ont approuvé la désignation de conseillers délégués :

- Pascale DEPRAETRE a été nommée dans la fonction de conseillère municipale déléguée aux affaires sociales.
- Annie PRIGENT a été nommée dans la fonction de conseillère municipale déléguée aux écoles.
- Jean Louis BELLEC a été nommé dans la fonction de conseiller municipal délégué à l'urbanisation et à la voirie.

- Pascale DELVIGNE a été nommée dans la fonction de conseillère municipale déléguée aux affaires économiques, commerce et artisanat ainsi qu'au jumelage

INDEMNITE DES ELUS

L'assemblée délibérante a décidé que les indemnités de fonction des élus formeront une enveloppe globale constituée sur la base suivante :

- 1 indemnité du Maire au taux maximum (soit 43% de l'indice 1015)
 - 5 indemnités de fonction d'adjoint au taux maximum (soit 16.5% de l'indice 1015).
 - 13 indemnités de fonction de conseiller municipal au taux maximum (soit 6% de l'indice 1015).
- Cette enveloppe globale sera répartie par arrêté du Maire entre les élus, sans que le montant qui peut être alloué au Maire, à un adjoint ou à un conseiller ne puisse dépasser le plafond fixé par la loi.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

commission :

Associations sportives, culturelles, loisirs, bibliothèque, petite enfance, jeunesse, jumelage, affaires scolaires

- Bernard LE PORS : Maire, Président.
- Henri LE GOFF
- Emilie EVEN
- Stéphane HANSMETZGER
- André JEZEQUEL
- Marie Ange LE STER
- Julie MOAL
- Pascale DELVIGNE
- Annie PRIGENT
- Jean Pierre RUMAYOR

commission :

Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne

- Bernard LE PORS : Maire, Président.
- Françoise LE FUSTEC
- André JEZEQUEL
- Jean Louis BELLEC

commission :

Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques

- Bernard LE PORS : Maire, Président.
- André JEZEQUEL
- Jean Louis BELLEC
- Didier LE GAD
- Jean Marc SANGANI
- Stéphane HANSMETZGER
- Pascale DELVIGNE
- Annie PRIGENT
- Joseph CUEFF
- Jean Pierre RUMAYOR
- Jean-Marc TANGUY
- Jean-Claude LARRIEU

commission :

cadre de vie, animations, tourisme, communication externe, promotion de la commune

- Bernard LE PORS : Maire, Président.
- Marie Ange LE STER
- Ronan PERON
- Didier LE GAD
- Emilie EVEN
- Françoise LE FUSTEC
- Joseph CUEFF
- Jean Marc TANGUY
- Stéphane HANSMETZGER
- Henri LE GOFF
- Annie PRIGENT

commission :

Ruralité, littoral, environnement, développement durable, sécurité

- Bernard LE PORS : Maire, Président.
- Jean Marc TANGUY
- Didier LE GAD
- Pascale DEPRAETRE
- Ronan PERON
- Emilie EVEN
- Stéphane HANSMETZGER
- Jean-Claude LARRIEU

Commission d'Appel d'Offres

Les délégués titulaires

- Bernard LE PORS, Maire,
- André JEZEQUEL
- Jean Claude LARRIEU

- Pascale DELVIGNE

Les délégués suppléants

- Jean Louis BELLEC
- Joseph CUEFF
- Jean Pierre RUMAYOR
- Jean Marc SANGANI

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Les conseillers municipaux ont décidé de fixer à 9 le nombre des membres du conseil municipal, membres du conseil d'administration du C.C.A.S.. Ont été élus :

- Bernard LE PORS ó Président
- Pascale DEPRAETRE
- Stéphane HANSMETZGER
- Henri LE GOFF
- Julie MOAL
- Joseph CUEFF
- Françoise LE FUSTEC
- Jean Louis BELLEC
- Pascale DELVIGNE

LES DELEGATIONS EXTERIEURES

LES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Les délégués titulaires

- Bernard LE PORS, Maire,
- André JEZEQUEL
- Marie Ange LE STER
- Annie PRIGENT

Les délégués suppléants

- Henri LE GOFF
- Pascale DEPRAETRE
- Pascale DELVIGNE
- Joseph CUEFF

AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN (SIEA)

Les délégués titulaires

- André JEZEQUEL
- Jean Claude LARRIEU
- Didier LE GAD

Les délégués suppléants

- Pascale DEPRAETRE
- Ronan PERON
- Bernard LE PORS

AU SIVU CENTRE DE SECOURS DE SAINT POL DE LEON

Les délégués titulaires

- André JEZEQUEL
- Jean Marc TANGUY

Les délégués suppléants

- Jean Marc SANGANI
- Henri LE GOFF

AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Les délégués titulaires

- Didier LE GAD
- Jean Marc SANGANI

Délégué suppléant

- André JEZEQUEL

ASSOCIATION PAYS DU HAUT LEON

Les délégués titulaires

- Marie Ange LE STER
- Jean Marc TANGUY

Délégué suppléant

- Julie MOAL

A L'OGEC ó NOTRE DAME DE LOURDES

Délégué titulaire

- Annie PRIGENT

Délégué suppléant

- Henri LE GOFF

AU SIVU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.)

Les délégués titulaires

- Jean Louis BELLEC
- André JEZEQUEL

Les délégués suppléants

- Julie MOAL
- Emilie EVEN

ELUS REFERENTS A LA CELLULE DE CRISE « infra-POLMAR » & A « POLMAR VIGIPOL »

Délégué titulaire

- Didier LE GAD

Délégué suppléant

- Jean Marc TANGUY

AU COMITE DE JUMELAGE AVEC SAINT JEAN D'AULPS

Délégué titulaire

- Pascale DELVIGNE

AUX AFFAIRES MILITAIRES

Délégué titulaire

- Joseph CUEFF

AU CENTRE NATURE BON VENT

Délégué titulaire

- Henri LE GOFF

Délégué suppléant

- Bernard LE PORS

POLICE MUNICIPALE

ARRETE MUNICIPAL

Les enrochements bordant le littoral ont été endommagés par la dernière tempête et représentent dans certains secteurs un danger.

Monsieur le Maire informe donc les promeneurs que par arrêté municipal n°12-2008, Il est strictement interdit de s'approcher et de marcher sur les enrochements de protection bordant le cordon dunaire, sur l'ensemble du territoire de la commune, jusqu'à la fin des opérations de vérification réalisées par l'entreprise Poisson.

CHIENS EN DIVAGATION

Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse sur la commune. En effet de nombreuses plaintes ont été entendues en raison de la dégradation de bâches agricoles. Les chiens capturés seront immédiatement confiés à la fourrière du chenil St Roch de Taulé.

AFFAIRES SOCIALES

APPEL A PROJET



« Famille et découverte culturelle »

L'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales répond aux deux priorités suivantes :

- Améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse.
- Mieux accompagner les enfants, les adolescents et les familles, en particulier lorsque ces dernières sont confrontées à des difficultés ou des événements inhabituels.

Les activités éligibles à un financement doivent s'inscrire dans les champs d'intervention suivants :

- Accueil de la petite enfance
- Temps libre des jeunes et des familles
- Animation de la vie sociale
- Aide à domicile
- Soutien à la parentalité
- Accès aux droits

A titre expérimental, le conseil d'administration de la Caf a décidé de travailler en 2008 de manière originale sur ses domaines d'activité et de lancer un appel à projet sur le sujet cité ci-dessus.

Une subvention sera alors attribuée aux candidats retenus. Le montant de cette subvention sera fonction du projet présenté et ne sera pas renouvelable.

Qui peut concourir ?

Afin de dynamiser le tissu associatif, cet appel à projet est réservé à des groupes, collectifs ou associations de bénévoles, hors collectivités locales.

Quels projets ?

Le projet doit avoir pour thème principal le sujet « famille et découverte culturelle » et peut être décliné sous différentes formes ou différents supports.

Le projet peut être soit totalement nouveau, soit une évolution spécifique d'une action existante.

Dans tous les cas, un support associatif est exigé, auquel pourront être versés les fonds.

Critères de sélection :

Dans un souci d'efficacité, une description précise de l'objectif et des moyens mis en œuvre devra apparaître dans le dossier, ainsi que le budget prévisionnel.

Le projet comportera également le nombre de bénéficiaires attendus.

Les modalités d'évaluation et de restitution du projet feront partie intégrante de celui-ci et devront être présentées de manière détaillée. Leur coût éventuel sera prévu dans le budget.

Le jury accordera en outre une attention particulière à :

- L'originalité et l'aspect novateur du projet
- La réalisation du projet en secteur rural ou dans une zone géographique ne comportant pas de structures
- La notion de mixité au sein du projet
- La notion de lien social au sein du projet
- La notion de développement durable au sein du projet
- L'existence d'un autofinancement ou d'un co-financement de la part d'une collectivité ou d'un partenaire public
- Un travail en partenariat

Comment répondre ?

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur caf.fr ou obtenu en téléphonant au 02.98.43.87.07.

Le dossier de candidature complet devra être adressé par courrier à :

Monsieur le Directeur
Appel à projet 2008
CAF du Nord Finistère
1, rue Portzmoguer
29602 BREST Cédex

Ou par mail à :

direction.cafbrest@cafrest.cnafmail.fr

Calendrier et sélection des dossiers :

La date limite de réception des dossiers par la Caf, cachet de la Poste faisant foi, est le :

31 juillet 2008

La sélection aura lieu le 10 septembre 2008.

En fonction de leur disponibilité, les candidats sont susceptibles d'être sollicités pour venir présenter leur projet en séance. Le ou les candidats retenus seront prévenus par courrier de façon à ce qu'ils puissent engager leur projet avant la fin de l'année.

SERVICE SOCIAL MARITIME

Les permanences de l'assistante sociale des marins du commerce et de la pêche intervenant sur le secteur sont les suivantes :

Brest : tous les lundis de 14h à 16h aux Affaires Maritimes (6, rue Saëns)

Saint Pol de Léon : le 1^{er} mardi du mois de 10h30 à 12h à la Maison des Services (29, rue des Carmes).

Roscoff : les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardis du mois de 10h30 à 12h à la Maison des Associations (rue Yann d'Argent).

Morlaix : les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis du mois de 10h30 à 12h aux Affaires Maritimes (11, quai de Tréguier).

Pour tous renseignements ou pour obtenir un rendez-vous, vous pouvez appeler le 02.98.43.44.93.

EMPLOI

OFFRE D'EMPLOI CONDUCTEURS DE CARS



La S.A. des cars BIHAN recherche des conducteurs de cars à temps partiel et temps complet, basé sur Saint Pol de Léon. FIMO obligatoire.

Vous pouvez adresser votre lettre de motivation ainsi que votre curriculum vitae à l'adresse suivante :

S.A. DES CARS BIHAN
BP 64
29260 LESNEVEN

TICKETS SPORTS

PROGRAMME DES VACANCES

Lundi 14 avril

- 10h : Ultimate et Base Ball
- 14h : Activités libres

Jeudi 17 avril

- 10h : Jeux traditionnels
- 14h : Bowling

Vendredi 18 avril

- 10h : Football
- 14h : Tennis de table et Badminton

Lundi 21 avril

- Récré des 3 curés



Mardi 22 avril

- 10h : Escalade et Gym
- 14h : Laser Game et Cinéma à Brest (prévoir un pique nique)

Mercredi 23 avril

- 10h : Handball et Gymnastique
- 14h : Rencontre « Jeux en délire » à Roscoff.

Jeudi 24 avril

- 10h : Basket et Badminton
- 14h : Activités libres

Vendredi 25 avril

- 10h : Fléchettes et Hockey
- 14h : Tournoi de football en salle

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Nicolas à la salle omnisports au **02.98.29.73.99**.

ENVIRONNEMENT

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (Impression couleur)

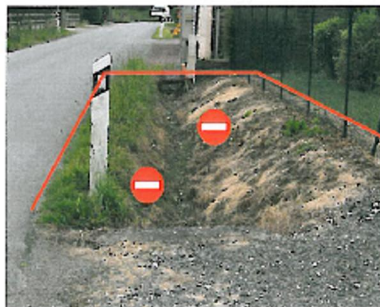
Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

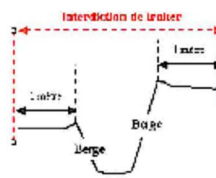
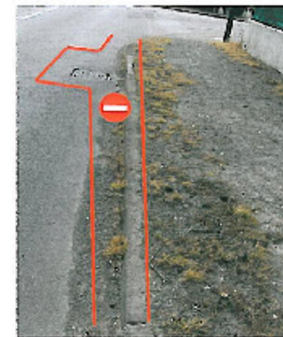
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU
figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e.
Consultez l'étiquette car la distance peut
être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA
BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,
POINTS D'EAU, PUIT, FORAGES ne figurant
pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS,
CANIVEAUX ET BOUCHES
D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES,
ET ENTREPRENEURS.

EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS
D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites Internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

VIE ASSOCIATIVE

OPERATION DE NETTOYAGE DES PLAGES

Les associations « Un Art de Vivre au Théven en Santec » (AVTS) et « Association de Défense du Littoral de Santec » organisent une opération de nettoyage des plages et des dunes de la commune le **samedi 12 avril 2008** à partir de 14h30.

Les volontaires peuvent se présenter soit au Pouldu (Parking près des Embruns), soit au Théven (Cale), soit au Dossen (parking du char à voile). Les bénévoles, de tous âges, seront les bienvenus et devront se munir de gants.

En raison des dernières tempêtes hivernales et par mesure de sécurité, l'accès aux enrochements sera strictement interdit.

L'efficacité de cette opération dépendra du nombre de volontaires qui souhaitent le seront nombreux. A l'issue de la journée, un verre de l'amitié sera servi à la salle polyvalente.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Bruno PICARD au 06.83.50.71.81.

COMITE DE JUMELAGE SANTEC/ST JEAN D'AUPLS



Le week end de l'ascension sera l'occasion d'une nouvelle rencontre entre bretons et savoyards. Afin de pérenniser les liens tissés entre nos deux communes depuis maintenant 18 ans, il serait souhaitable que le cercle des familles et des familles d'accueil s'élargisse, dans un esprit de simplicité et d'amitié, et ce afin de créer de nouveaux contacts qui permettront de renforcer les liens déjà établis.

Le voyage à St Jean d'Aulps se déroulera du 30 avril au 5 mai 2008.

Une participation de 80 euros sera demandée avec en sus la cotisation pour la carte de membre du comité de jumelage (pour ceux qui ne l'ont pas encore demandée) : 8 euros la carte de membre individuel, 16 euros la carte de membre famille.

INITIATIVES SANTEC

Résultats de la 2^{ème} chance de la course aux oeufs

Le tirage de la 2^{ème} chance de la course aux oeufs organisée par Initiatives Santec du 13 au 23 mars, a eu lieu le lundi de Pâques en présence de Monsieur le Maire, Bernard LE PORS, qui a procédé au tirage au sort. Les gagnants sont les suivants :

Josette PERROT et Nelly PAUGAM ont chacune gagné un GPS, Léonie JACQ s'est vue remettre une mini chaîne radio, l'appareil photo numérique a été remporté par P. CABIOCH, les ordinateurs portables ont été gagnés par Hervé VELLY et Michel SEITE.

Les lots sont à retirer au 8 à Huit.

A.S. SANTEC

Le club de football de SANTEC recherche des personnes intéressées par l'arbitrage. Une prime sera attribuée dès l'obtention de l'examen.

Pour tout renseignement vous pouvez appeler le 06.74.88.99.63.

PETITE ANNONCE

PERDU KAYAK

Suite à la dernière tempête le Centre Nautique de Brignogan a perdu un Kayak KTO. Merci d'appeler le 02.98.83.44.76. dans le cas où vous l'auriez repéré.